

## **Déclaration de Politique Provinciale 2018-2024** **Collège provincial de Liège** **Communiqué de presse - 20 décembre 2018**

Actuellement, les démocraties représentatives, les institutions et les élus sont de plus en plus confrontés à une méfiance voire une remise en question fondamentales. Puissant levier de redistribution et de justice sociale, l'impôt subit également des attaques dogmatiques.

Dans ce contexte, le Collège provincial de Liège est conscient de la mission qui lui incombe : rappeler les valeurs qui fondent l'action publique, expliquer la pertinence et la légitimité de la Province de Liège et améliorer l'efficacité de ses services.

La Province ne pourra accomplir cet objectif sans son personnel, qui constitue sa principale richesse lui permettant d'être une entreprise publique performante. Les emplois et les perspectives de carrière des collaborateurs provinciaux doivent dès lors être préservés, en tenant compte des missions dévolues à la Province et de l'évolution de ses moyens financiers.

En effet, malgré une situation budgétaire saine, la Province de Liège doit constater, avec une certaine inquiétude, que ses moyens financiers se sont vus restreints par des décisions extérieures.

En attendant les précisions du Gouvernement wallon quant à l'avant-projet de décret de la Réforme des Provinces et le volet des transferts de compétences provinciales, la Province de Liège continuera d'initier et développer des actions dans toutes ses compétences actuelles.

En effet, forte de sa connaissance fine des besoins des territoires, dont ne disposent pas forcément d'autres niveaux de pouvoir, de son expertise de terrain et de sa capacité de mise en réseau des opérateurs locaux, la Province est en mesure de coordonner des projets fédérateurs que les communes ne peuvent accomplir seules.

### **Ni victimisation, ni « lèyîz m'plorer » : la Province de Liège lance un appel à la Région**

Pour autant, le Collège provincial s'affirme comme un partenaire loyal de la Région, à laquelle il lance un appel : sollicitez davantage l'institution provinciale ! Utilisez-nous pour développer les territoires, au bénéfice des citoyens, des associations et des communes, plutôt que d'affaiblir les services provinciaux qui y contribuent au quotidien !

Ce 20 décembre 2018, le Conseil provincial de Liège a par ailleurs voté à l'unanimité une motion en ce sens (*cf. infra*).

## **Transparence, lisibilité, citoyenneté : un nouveau contrat social**

Un des leitmotifs du Collège provincial sera de susciter la confiance et l'adhésion de tous. La Province s'engage à combler son déficit de lisibilité et à encourager la parole citoyenne. Ainsi, transparence, lisibilité et citoyenneté scelleraient donc un nouveau contrat social entre la population et la Province de Liège, débouchant sur un « Pacte provincial », fruit de ce dialogue.

Le Collège provincial de Liège affiche donc sa volonté d'agir durant les six prochaines années avec la détermination de ceux qui refusent le statu quo, avec la transparence de ceux qui n'ont rien à cacher, mais aussi avec la conviction de ceux pour qui une « cure d'amaigrissement » dictée sans se soucier des besoins du citoyen ne peut pas être synonyme de plus de cohérence institutionnelle.

### **Infos complémentaires**

*La Déclaration de Politique Provinciale 2018-2024 a été présentée au Conseil provincial le 20 décembre 2018. Il est possible de consulter et télécharger la version intégrale sur le site internet de la Province de Liège : [www.provincedeliege.be](http://www.provincedeliege.be)*

*Loin d'être un long catalogue de projets, cette Déclaration de Politique Provinciale constitue donc un cadre de référence établissant les grandes orientations et la nouvelle dynamique des politiques provinciales. Pour sa part, le futur Programme stratégique transversal (PST) permettra de rendre opérationnelle la stratégie, de préciser les actions, les besoins et les moyens et de planifier les objectifs 2018-2024 de la Province de Liège.*

*Le Conseil provincial de Liège a voté ce 20 décembre 2018 une Motion relative à la décision du Gouvernement wallon sur l'avant-projet de Décret concernant le transfert de compétences provinciales. Cette motion figure en annexe de ce communiqué et est consultable sur le site internet de la Province de Liège.*

## **ANNEXE**

### **MOTION DU CONSEIL PROVINCIAL DE LIÈGE RELATIVE À LA DÉCISION DU GOUVERNEMENT WALLON SUR L'AVANT-PROJET DE DÉCRET CONCERNANT LE TRANSFERT DE COMPÉTENCES PROVINCIALES**

Le mercredi 5 décembre, dans une communication adressée presque simultanément aux Autorités provinciales et à la presse, le Gouvernement wallon a informé la Province de Liège de son intention de transférer plusieurs compétences provinciales comme l'environnement, la santé, la promotion touristique et d'autres à l'Administration wallonne, fixant comme échéance 2021.

Cet avant-projet de décret présenté en première lecture doit suivre une procédure d'examen et d'analyse indispensables à sa validation éventuelle.

Si le Collège provincial de Liège a été informé, il n'a cependant pas été associé par le Gouvernement wallon, son pouvoir de tutelle, à une concertation portant sur la réforme des provinces ou leur suppression.

Considérant les décisions du gouvernement wallon de modifier les missions des provinces et de reprendre dans son giron certaines des compétences provinciales.

Considérant les missions actuelles et services publics rendus actuellement par la Province de Liège ainsi que les emplois y afférant.

Considérant qu'à travers sa Déclaration de politique provinciale 2018-2024, le Collège lance un message clair à la Région, lui suggérant de solliciter davantage l'institution provinciale pour le développement de son territoire, au bénéfice des citoyens, des associations et des communes, plutôt que d'affaiblir les services provinciaux qui y contribuent au quotidien.

Considérant que la Province de Liège constitue la meilleure fondation pour construire la supracommunalité au départ de son territoire et non de la seule Wallonie.

Considérant que le Conseil provincial et, en son sein le Collège provincial, sont élus démocratiquement et constituent des interlocuteurs légitimes.

#### **LE CONSEIL PROVINCIAL DE LIÈGE CHARGE LE COLLÈGE PROVINCIAL :**

- de souhaiter vivement de la part du Gouvernement wallon, l'ouverture d'une concertation avec la Province de Liège et, le cas échéant, avec l'ensemble des autres provinces wallonnes sur base du principe de subsidiarité avec les différents niveaux de pouvoirs ;
- de souhaiter également la constitution d'un groupe de travail incluant les responsables politiques, administratifs provinciaux et wallons afin d'objectiver la plus-value pour les bénéficiaires et les citoyens en général d'un transfert de compétences provinciales : efficacité, lisibilité, participation et transparence ;
- de solliciter de la part de ce groupe de travail l'analyse objective des conséquences humaines et financières qu'engendreraient des éventuels transferts de compétences, de mesurer objectivement les impacts réels sur l'emploi, sur les budgets et vis-à-vis

*Conseil provincial de Liège - 20 décembre 2018*

*Motion relative à la décision du Gouvernement wallon sur l'avant-projet de Décret concernant le transfert de compétences provinciales.*

des bénéficiaires, à la fois pour l'Institution provinciale et pour les autres niveaux de pouvoir ;

- de solliciter l'établissement d'un calendrier de transition.

Le Conseil provincial de Liège invite le Collège, au cours de cette concertation, à veiller :

- à la **défense des intérêts, du statut et de la qualité de vie du personnel** et ce, sans perte d'emploi ;
- au **maintien de la qualité, de la proximité, de la spécificité locale et de la continuité du service** rendu au citoyen en préservant les moyens financiers nécessaires ;
- à la **préservation des intérêts des villes et communes** dans le cadre des relations de proximité que la Province de Liège entretient avec elles.

Le Conseil provincial de Liège communiquera la présente motion au Gouvernement wallon, aux présidents des partis démocratiques représentés au Parlement wallon, au Président et aux chefs de groupe de celui-ci, à tous les ministres liégeois, aux parlementaires et bourgmestres, élus sur le territoire de la Province de Liège, aux présidents du Conseil et membres des collèges des autres provinces wallonnes ainsi qu'aux directeurs généraux de celles-ci.

En séance à Liège, le 20 décembre 2018.

Par le Conseil,

La Directrice générale provinciale,

Le Président,

Marianne LONHAY

Jean-Claude JADOT.